Parc national de Port Cros

Objectif 2.II Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
		adhérentes	
2.II.1 Coeur et AOA île : Prévenir activement le risque incendie par une surveillancecoordonnée entre les différents acteurs publics, le contrôle des obligations légales de débroussaillement et la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde à l'échelle des îles. Les principaux axes du	Mise en oeuvre des OLD sur les terrains de l'État	Contrôle des OLD	Préfecture
	Maintien des ouvrages définis dans le plan DFCI	Participation à la sensibilisation des	• SDIS
	Maintien d'un niveau de	visiteurs en période estivale	• CG83 • DREAL
	surveillance adapté • Maintien de la tolérance	Renforcement des moyens en période	• DDTM
	zéro pour l'usage du feu et la cigarette	estivale et réalisation de tournées de sensibilisation	• Sémaphore de
plan de défense contre les incendies (plan DFCI) des îles validé en 2012, sont les suivants :	Application du plan de fermeture des massifs forestiers	 Animation des réunions annuelles de début et fin de saison 	Porquerolles, CCFF, SNSM
- A Port-Cros, protéger le village et les personnes en tenant compte de	 Maîtrise des espèces forestières exotiques à fort pouvoir inflammable 	Participation à la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde, y compris la	Compagnies maritimesAssociations
l'inefficacité d'une lutte au sol de grande ampleur du fait des délais d'acheminement des moyens d'intervention sur l'île. Le débroussaillement	Participation à la mise en oeuvre de mesures de	réflexion sur la stratégie d'intervention et	Habitants
	sauvegarde, y compris la réflexion sur la stratégie	d'information en cas d'incendie	DGA débroussaillements autour de ses installations
	d'intervention et d'information en cas		
autour du village et aux abord des principaux axes de circulation constitue l'orientation principale du plan.	d'incendie		
- A Porquerolles, s'appuyer sur le cloisonnement du massif forestier afin de faciliter la lutte au sol. Ce			
cloisonnement est basé	 Page 1 / 2		

Parc national de Port Cros

sur les coupures de combustibles constituées par les plaines agricoles, sur les zones débroussaillées autour du bâti et sur le réseau de pistes existant.			
Les modes de débroussaillement retenus doivent permettre de concilier les impératifs de limitation de la matière combustible, de conservation des			
écosystèmes et de la qualité paysagère des espaces concernés.			
[]	[]	[]	[]

Référence ID de l'article : #4633 Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 10:57